Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 28 (1889)

Register: Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Table alphabétique

des matières

du Tome XXVIII

du Bulletin des lois.

(Année 1889.)

A.

Adjudants sous-officiers. V. Indemnités d'équipement.	
Administration des finances. V. Finances.	
Agences d'émigration. Arrêté du Conseil fédéral complétant le règlement de 1888 pour l'exécution de la loi fédérale concernant les opé-	
rations des —	19
Alcool. Arrêté du Conseil fédéral concernant le prix de l' — à brûler	184
Allumettes. Arrêté du Conseil fédéral apportant une adjonction au règlement concernant la	
fabrication des —	14 0
Armée fédérale. V. Organisation judiciaire.	
В.	
Belgique. Traité de commerce entre la Suisse et	
la —	278
Berne. Décret concernant l'organisation du secrétariat	
du préfet de $-$	21
Bois de chauffage. V. Mesure légale.	

Boissons distillées. Ordonnance concernant le com-	
merce du vin et des —	91
Brevets d'invention. Arrêté du Conseil fédéral con-	
cernant la preuve de l'existence de modèles	
à fournir pour l'obtention de —	28
Arrêté du Conseil fédéral concernant la revision	
du règlement d'exécution pour la loi fédérale	
de 1888 sur les —	136
С.	
O.	
Caisses de secours. Loi fédérale concernant les —	
des compagnies de chemins de fer et de bateaux	
à vapeur	212
Cercles électoraux. Décret portant revision de la	
représentation des — au sein du Grand Conseil	255
Chemins de fer. V. Caisses de secours, Emprunts, Fusion.	
Commissions rogatoires. V. Extradition.	
Conseil-exécutif. Décret concernant les Directions	
du —	96
Convention provisoire de commerce entre la Suisse	
et la Grêce	283
Convention entre la Suisse et la France concernant	
l'admission réciproque des médecins, chirurgiens,	
accoucheurs, sages-femmes et vétérinaires domi-	4
ciliés à proximité de la frontière, à l'exercice	
de leur art dans les communes limitrophes des	
deux pays	185
Couleurs nuisibles à la santé. Ordonnance concernant	
l'emploi des — pour la fabrication des denrées	
alimentaires, articles de consommation et	
objets d'utilité domestique	171

D.

Dentistes. V. Examens fédéraux de médecine.	
Dessins et modèles industriels. Loi fédérale sur les —	77
Règlement d'exécution pour cette loi V. aussi <i>Brevets d'invention</i> .	102
Drawbacks. Arrêté fédéral concernant la concession de — sur le sucre contenu dans le lait con-	
densé exporté	208
E.	
Ecole d'élèves sages-femmes. Règlement pour l' —	142
Ecole d'industrie laitière de la Rütti. Règlement	
pour l' —	25
Elections et votations fédérales. Loi fédérale modifiant	
la loi de 1872 sur les $-$	64
Emprunts. Arrêté ayant pour objet la translation	
de la garantie accordée par l'Etat en 1881	
pour l'emprunt 4 º/o de la Compagnie du Jura-	
Berne-Lucerne sur le nouvel emprunt $3^{1}/_{2}^{0}/_{0}$	
contracté par cette Compagnie en 1889 .	23
Arrêté relatif au remboursement de l'emprunt	
de 1885	168
Equateur (République de l' —). V. Extradition,	
Traité d'amitié etc.	
Etablissement d'assurance immobilière. Décret con-	
cernant l'administration de l' —	1
Examens des aspirants au diplôme d'instituteur d'école	
secondaire. Règlement pour les —	148
Examens fédéraux de médecine. Arrêté du Conseil	
fédéral concernant une modification partielle et	
un complément au règlement de 1888 pour	
les —	17

Extradition. Arrangement provisoire entre la Suisse	
et la République de l'Equateur sur l' — des	
malfaiteurs et l'exécution des commissions	104
rogatoires	164
F.	
Finances. Décret relatif à l'administration des —	272
France. V. Convention entre la Suisse et la —	
Fusion de la Compagnie des chemins de fer J.B.L.	
avec la Compagnie S. O. S. Décret portant rati-	
fication du traité de fusion	270
G.	
Gléresse. Arrêté portant modification partielle du	
décret de 1876 concernant la réunion de la	
paroisse de — et de la commune de Tüscherz	
et Alfermee avec la paroisse de Douanne .	264
Grand Conseil. V. Cercles électoraux.	
Grêce. Convention provisoire de commerce entre la	
Suisse et la	283
I.	
Indemnités d'équipement. Ordonnance concernant	
les — aux officiers et adjudants sous-officiers	50
Italie. Traité de commerce entre la Suisse et l'	29
L.	
Langnau. Décret portant création d'un second poste	
de pasteur pour la paroisse de —	262
Lignes télégraphiques et téléphoniques. Loi concernant	202
l'établissement de —	194
Loi fédérale sur les téléphones	199
Ordonnance sur l'établissement de —	265

M.

Maréchal-ferrant. Ordonnance concernant l'exercice	
de la profession de —	216
Mesure légale pour le commerce du bois de chauffage.	
Circulaire du Conseil-exécutif concernant la —	134
Ministère public. Loi fédérale sur le — de la Con-	
fédération	210
Modèles industriels. V. Dessins et modèles industriels.	
Ο.	
Officiers. Ordonnance concernant la durée du ser-	
$ \text{vice des } - . \qquad . \qquad . \qquad . \qquad . \qquad . $	87
V. Indemnités d'équipement.	
Organisation judiciaire et procédure pénale pour l'armée	
$f\'ed\'erale$	286
<u>_</u>	
P.	
Péages. Arrêté du Conseil fédéral concernant une	
adjonction à l'art. 43 du règlement pour l'exé-	
cution de la loi sur les —	166
Pêche. Loi fédérale sur la —	65
Règlement d'exécution pour cette loi	121
Règlement spécial pour l'art. 21 de la loi fédérale	
sur la pêche concernant la souillure des cours	
d'eau	130
Poste militaire en campagne. Ordonnance concernant	
la —	174
Procédure pénale pour l'armée fédérale. V. Organi-	
sation judiciaire.	
Propriété industrielle. Avis concernant le retrait de la	
République dominicaine de la convention de	
1883 pour la —	63

\mathbf{R} .

Recensement de la population du 1 ^{er} décembre 1888.	
Arrêté concernant les résultats du —	222
République dominicaine. V. Propriété industrielle.	
République de l'Equateur. V. Extradition, Traité	
$d'amiti\'e~etc.$	
S.	
Secrétariat du préfet de Berne. V. Berne.	
Spiritueux. Arrêté du Conseil fédéral concernant la	
mise à exécution de l'art. 6 de la loi fédérale	
sur les —	118
T.	
Télégraphes. V. Lignes télégraphiques et téléphoniques.	
Téléphones. Loi fédérale sur les —	199
V. Lignes télégraphiques et téléphoniques.	
Traités de commerce. Traité de commerce entre la	
Suisse et la Belgique	278
Traité d'amitié, de commerce et d'établissement	
entre la Suisse et la République de l'Equateur	161
Traité de commerce entre la Suisse et l'Italie	29
$\mathbf{v}.$	
Vin. V. Boissons distillées.	
Voitures de guerre de l'infanterie. Loi fédérale con-	
cernant les —	192

